

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Chefferie de Cabinet  
Section Voyages Officiels et Protocole

Arras, le

**15 JUIN 2020**

Le préfet du Pas-de-Calais

à

Monsieur le président du Conseil départemental  
du Pas-de-Calais

Mesdames et Messieurs les maires  
du Pas-de-Calais

*En communication à*

- Monsieur le président de l'association  
des maires du Pas-de-Calais
- Madame et Messieurs les Sous-Préfets

Objet : Pavoisement des édifices publics à l'occasion du 80<sup>ème</sup> anniversaire de l'Appel du 18 juin 1940.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les bâtiments et édifices publics devront être pavoisés aux couleurs françaises :

**le jeudi 18 juin 2020  
à l'occasion 80<sup>ème</sup> anniversaire de l'Appel du 18 juin 1940.**

Compte-tenu des prescriptions du gouvernement concernant les rassemblements et événements publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, les cérémonies locales devront se tenir en format restreint en veillant à la mise en œuvre des mesures de distanciation sociale et au respect des gestes barrières.

Les parlementaires qui le souhaitent devront pouvoir y participer.

S'agissant des porte-drapeaux, ils pourront être mobilisés en nombre restreint.

Les cérémonies ne seront pas ouvertes au public.

*Bienriceciencia 2020*

Le préfet,



Fabien SUDRY